

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

macie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

ologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

ique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° M21- 0020656

Maladie

Dentaire

Optique

guyet

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 02470 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : CHIHI Amina

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 06 49 09 15 68

Total des frais engagés :

400,00

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 19/01/2021

Nom et prénom du malade : SAAD Age : 50

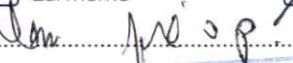
Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : BP



En cas d'accident préciser les causes et circonstances : ACCIDENT

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA

Le : 01/11/2021

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
30/11/2011	CCS 97000		400,00	Dr. N° 1234567890 Chambre de Médecins 06 61 23 12 00

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOPHGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	11433553
G	35533411	

(Création, remont, adjonction)
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Docteur Najib GARTI

CARDIOLOGUE

RYTHMOLOGUE

Membre actif de la société européenne
de Rythmologie

ELECTROCARDIOGRAMME

Dr. Najib GARTI
Cardiologue-Rythmologue
Bd. Franklin Roosevelt - Casablanca
Tél : 05 22 36 09 09 - GSM : 06 61 24 30 06
E-mail : garti.naj@hotmail.fr

Prénom : MASSED

Date : 30/11/21

T.A. : 12/2

19, Bd. Franklin Roosevelt, Anfa (Rez de chaussée Clinique Val D'anfa)
Casablanca - Tél : 05 22 36 09 09 - Tél / Fax : 05 22 36 08 88 / GSM : 0661 24 30 06
E-mail : garti.naj@hotmail.fr - Site : www.cvarythmologie.com

ID:30112021

Nom :KASSED ABDELOUAHEB

Sexe:M

Date de naissance:

ans

Symptômes :

10 mm/mV 25 mm/s Filtre : H50 d 100Hz

Dr. Najib GRIKI
Cardiologue
Bd. IV Roudani - Casablanca
Tél: 0661-24 30 22

Médicament :

cm kg / mmHg

Antécédents :

10 mm/mV

30-Nov-2021 PM4:43:08

82 bpm



ID:30112021

Nom :KASSED ABDELOUAHEB

Sexe:M

Date de naissance:

ans

cm

kg

/ mmHg

fréq. ventr. 81 bpm

Int. PR 130 ms

Durée QRS 94 ms

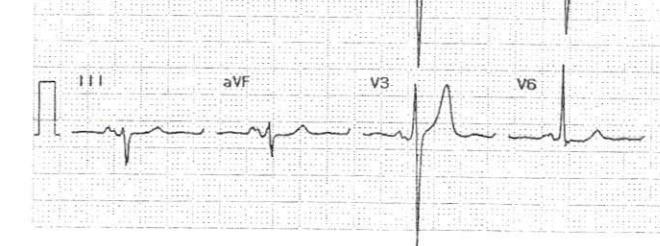
Int. QT/QTc(E) 368/ 406 ms

Axe P/QRS/T 68/ -6/ 64 *

Amp I RV5/SV1 1.91/ 1.15 mV

Amp I RV5+SV1 3.06 mV

30-Nov-2021 PM4:43:08



Rapport non confirmé

Revu par :

Examen :Clinique Cardiologique VAL D ANFA